

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

N° 333

SOUS-AMENDEMENTprésenté par
M. Verny

à l'amendement n° 11 de M. Fayssat

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« notamment en matière de transition écologique et énergétique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vis à renforcer l'orientation des investissements vers la décarbonation de l'industrie.